

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 2 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le deux juillet à 18h15 à la salle communale de Rongas, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard, Mme GRANIER Valérie
MM. BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BOBIN Anne-Marie donne procuration à M. NAVARRO Armand
M. BAYLE Jérôme donne procuration à M. FALIP Jean-Luc
Mmes BONNEL Line et BOSSA Bérangère
MM. CHIFFRE Jérôme et CLEMENTE André

Nombre de membres :	15	Présents :	8
En exercice :	14	Votants :	10

Date de convocation : 25 juin 2019

date d'affichage : 26 juin 2019

Secrétaire de séance : Valérie Granier

Monsieur Pierre CASTAGNE remercie les personnes présentes et salue la mémoire de Monsieur Robert ARRIBAT, décédé ce dimanche. L'ensemble du Conseil Municipal s'associe au deuil de la famille.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par les membres présents.

Délibération n° DCM 2019/38 : FAIC 2019 Dossier de demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 4 mai 2017, a été décidée de lancer une étude pour la restauration et la valorisation des façades sur rue du bâtiment communal cadastré section AB 419-420 qui abrite l'épicerie du village, tant pour le patrimoine que pour la sauvegarde de l'immeuble qui se détériore gravement.

Le compte-rendu de cette étude est prévu pour septembre. Néanmoins à ce jour, l'architecte en charge de ce diagnostic a d'ores et déjà confirmé les craintes de devoir refaire très rapidement les façades de ce bâtiment qui présentent des désordres très importants ainsi que la toiture.

Le 1^{er} chiffrage estimatif s'élève à 197 795.60€ HT. Il peut être phasé en 2 tranches :

- Tranche 1 : toiture et façade arrière
- Tranche 2 : façade sur rue et pignons.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil départemental de l'Hérault au titre du FAIC 2019 sur la tranche 1 estimée à 78 613 € HT soit 94 335.60 € TTC, puis d'attendre le résultat définitif de l'étude pour solliciter des subventions sur la tranche 2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Hérault au titre du FAIC 2019 pour la 1^{ère} tranche de ce projet.

Délibération n° DCM 2019/39 : Convention d'occupation précaire avec la Mutuelle Bien Vieillir pour le village de retraite Les Treilles

Madame GRANIER expose que la commune souhaite installer dans le parc des Treilles une aire de jeux pour enfants. Celle-ci est installée de manière à faire le lien entre les résidents, leur famille, les familles et enfants du village et l'école qui, depuis plusieurs années, a mis en place un projet intergénérationnel avec le village de retraite. Dans ce cadre il convient de conventionner avec la Mutuelle du Bien Vieillir pour le village de retraite Les Treilles.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame GRANIER et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ce projet
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier

Information sur le choix des entreprises pour les opérations « Equipements publics suite aux intempéries de septembre 2014 – reprise de la calade en bord de la rue du Camp et du chemin de la Canalette »

Monsieur DURAND informe des décisions prises suite à la consultation lancée pour les opérations de travaux suivantes :

- **Reprise du Chemin de la Canalette suite aux intempéries de septembre 2014**

Vu la consultation lancée auprès de 3 entreprises le 27 mai 2019 et l'affichage en Mairie correspondant,

Considérant les offres reçues à savoir :

- Entreprise AGTP : 23 529 € HT
- Entreprise CABANEL : 24 983 € HT
- Entreprise FERRINI : 23 164 € HT

Les travaux ont été confiés à l'entreprise FERRINI et FILS située 6 PRAE Cavaille Coll 34600 Bédarieux, pour un montant de 23 164 € HT

- **Reprise de la calade en bord de la rue du Camp suite aux intempéries de septembre 2014**

Vu la consultation lancée auprès de 3 entreprises le 27 mai 2019 et l'affichage en Mairie correspondant,

Considérant les offres reçues à savoir :

- Entreprise AGTP : 23 430 € HT
- Entreprise CABANEL : 22 630 € HT
- Entreprise FERRINI : 22 042 € HT

Les travaux ont été confiés à l'entreprise FERRINI et FILS située 6 PRAE Cavaille Coll 34600 Bédarieux, pour un montant de 22 042 € HT

Délibération n° DCM 2019/40 : Clôture du budget annexe assainissement

Vu le code général des collectivités et notamment ses articles L224-1-1 et L224-2 ;

Vu les délibérations n°2018/43 décidant le transfert de la compétence assainissement collectif au Syndicat Intercommunal Mare et Libron,

Considérant le vote du compte administratif 2018 du budget annexe assainissement ;

Considérant que ces opérations budgétaires et comptable de transfert sont des opérations réelles et qu'il y a lieu de clôturer ce budget annexe assainissement au 31 décembre 2018. A cette date, le comptable public procédera au transfert des balances du budget assainissement sur le budget principal par opération d'ordre non budgétaire ;

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2018 du budget assainissement ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise la clôture du budget assainissement
- Autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du budget assainissement dans le budget principal de la commune.

Délibération n° DCM 2019/41 : Motion pour le maintien de la Trésorerie de Lamalou-les-Bains et du Centre des Impôts de Bédarieux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier Conseil Communautaire, Messieurs les Maires de Bédarieux et de Lamalou-les Bains ont fait part du courrier reçu le 18 juin dernier en provenance de la Direction Générale des Finances Publiques leur indiquant sa volonté de créer un service de proximité dans le cadre d'une politique de déconcentration des services publics.

Pour cela, la Direction Générale des Finances Publiques décide de supprimer la Trésorerie de Lamalou-les-Bains et le centre des impôts de Bédarieux ; ce qui veut dire qu'au lieu de rapprocher les populations des services publics, ils proposent de les déplacer à St Pons de Thomières pour la Trésorerie et à Lodève en ce qui concerne le Centre des finances (1 h de route en moyenne).

Bien sûr, il est indiqué que les maires des communes pourront donner leur avis dans une démarche de concertation.

Ce courrier est sidérant, il présente une organisation en totale contradiction de « la notion de proximité » pour lequel il a été formulé.

Un exemple, pour l'exercice de nos régies communales, le régisseur serait obligé de parcourir plus de 2 heures de trajet pour réaliser les versements, faire enregistrer les tickets cantine. Pour rappel, les régisseurs dans nos petites collectivités sont également les secrétaires de Mairie. Cette distance pénaliserait fortement l'exercice de leur mission et entraînerait des fermetures de l'accueil.

Cela va bien au-delà de l'ouest Hérault car la réforme est départementale. Elle touche de nombreuses collectivités.

Ces propositions sont inacceptables. L'Etat ne peut pas affirmer son soutien à la redynamisation des bourgs- centre à travers une politique de proximité et en même temps détruire les réseaux existants.

D'autant que depuis ces dernières années ont été perdus nos services publics suivants: pôle emploi, EDF, les permanences CRAM et bien d'autres.

Nous assistons à un démantèlement complet de ces services. Les bureaux de Poste sont menacés, ainsi que la ligne Béziers-Neussargues et certains établissements hospitaliers de Lamalou les bains.

Il est temps de remettre en adéquation les discours avec la réalité et arrêter le double langage qui n'est qu'un exercice de communication dont le cynisme est révélateur du peu de cas que porte l'Etat sur nos petites collectivités.

Monsieur le Maire propose donc de s'associer aux délégués communautaires et aux 23 autres maires de Grand Orb, pour demander, pour la bonne gestion de nos collectivités et pour préserver les véritables relations de proximité entre nos populations et les services publics, de maintenir les deux pôles qui sont vitaux pour l'ouest du département : Bédarieux et Lamalou-les bains.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette motion pour le maintien de la Trésorerie de Lamalou-les-Bains et du Centre des Impôts de Bédarieux

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité approuve cette motion et demande le maintien de la Trésorerie de Lamalou-les-Bains et du Centre des Impôts de Bédarieux.

Divers

Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière située au lieu-dit « Cabrières et Bertenas » à Rosis

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique pour le renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière située au lieu-dit « Cabrières et Bertenas » à Rosis se déroule du mardi 11 juin au jeudi 11 juillet.

Dans ce cadre les Conseils Municipaux des communes comprises dans le périmètre d'affichage, dès l'ouverture de l'enquête doivent émettre un avis et des observations au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique. Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier souhaite que Monsieur le Maire fasse les observations suivantes au commissaire enquêteur :

- étroitesse des rues du village et grosseur des camions
- possibilité pour les camions de prendre la route de l'Espinouse
- respect des tonnages maximum autorisés

- obligation d'un sanglage sûr

Par ailleurs, le Conseil municipal se permettra de rajouter si nécessaire des observations avant la date butoir.

Cérémonie Canitrot :

Mercredi 21 août 2019. Le programme détaillé sera communiqué ultérieurement

Collège des Ecrivains combattants

De nombreux travaux sont prévus, ainsi que le renouvellement d'une partie du parc informatique. Une section horticulture est créée : la Municipalité mettra à disposition le jardin situé derrière le bureau de poste ; en projet, la création d'une section de jeunes sapeurs-pompiers volontaires. Madame LACROIX, adjointe de Monsieur FOURNIER – proviseur – a été nommée proviseur à Créteil. Monsieur MAKRYGIANNIS, le Conseiller Principal d'Education du collège, sera remplacé à la rentrée par Madame SCANZI.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur DURAND informe que lors du dernier Conseil communautaire du 26 juin, Monsieur MARTINEZ président de la Communauté de Communes Grand Orb a informé qu'à la quasi-unanimité des Conseils Municipaux, le vote du transfert de la compétence urbanisme a été acté et donc du lancement prochain du PLUi.

Cimetière communal

Monsieur DURAND informe que dans le cadre de la procédure de régularisation du terrain commun, des courriers recommandés vont être envoyés courant juillet aux familles connues qui n'ont pas donné suite aux premiers courriers de 2018, ou qui n'ont pas encore régularisés.

Des affichettes ont été à nouveau posées sur les emplacements concernés par cette procédure si elles n'y étaient plus.

Pour rappel, un état des lieux définitif sera fait au 15 septembre. Les emplacements situés en terrain commun seront alors désignés dans un arrêté pour ensuite être relevés.

Saison estivale - Monsieur GUIBBERT informe :

- d'une coupure du courant prévue impasse des Treilles de 9h30-12h30
- de la prochaine visite des forains pour prévoir leur installation lors de la fête
- de la nécessité d'anticiper la demande de containers supplémentaires avant les festivités

Hameau de Rongas

Monsieur CASTAGNE demande des informations sur la salle communale. Il propose, en cas de vente, la possibilité de faire 2 lots : maison et cour, de manière à ce que la cour-restant municipale-puisse continuer à permettre l'organisation de manifestations.

Monsieur le Maire rappelle ce qui a été évoqué l'an dernier en Conseil municipal à Rongas : la vente possible de cette salle municipale étant donnée qu'elle ne répond plus à ce jour aux règles d'accessibilités et de conformité à l'accueil du public uniquement si une solution alternative est trouvée. A ce jour, ce n'est pas le cas. Dans le cadre de cette réflexion, une réserve foncière sur un terrain de Rongas a été inscrite au PLU, n'excluant pas de réfléchir à une autre solution si un local adéquat était disponible au sein du hameau.

Hameau des Nières

Monsieur CALVET demande

- la réfection du sol de la salle communale pour la pratique de certaines activités
- la possibilité d'ôter la rampe posée il y a longtemps sur l'espace en face de la salle communale ; des hortensias faisant actuellement barrière naturelle
- un règlement et une communication concernant le tri des poubelles

Clôture des débats à 19h20

FALIP Jean-Luc		DURAND Jean-Bernard	
GRANIER Valérie		BONNEL-LOUBET Jean-Pierre	
CALVET Yvan		CASTAGNE Pierre	
GUIBBERT Bernard		NAVARRO Armand	

Liste des délibérations :

DCM 2019/38 : FAIC 2019 Dossier de demande de subvention

DCM 2019/39 : Convention d'occupation précaire avec la Mutuelle Bien Vieillir pour le village de retraite Les Treilles

DCM 2019/40 : Clôture du budget annexe assainissement

DCM 2019/41 : Motion pour le maintien de la Trésorerie de Lamalou-les-Bains et du Centre des Impôts de Bédarieux

